



# INFO CSE MED

22 Novembre 2024



## LCL SURF SUR LA VAGUE DES FERMETURES DE COMPTES

Ce choix de fermetures massives de comptes inactifs dont le CTC n'est pas à jour, est lié au risque financier qui pèse sur LCL.

Une vague de clôture qui se déroule en deux temps. Au total, ce ne sont pas moins de 8998 comptes qui vont être clôturés pour la DDR Méditerranée.

La CFDT a interrogé la direction sur le risque d'impact financier sur la RVP pour les collègues du réseau. Elle nous a confirmé qu'il n'y aura aucun impact sur la RVP puisque cette procédure, pilotée au national, est réalisée de façon à neutraliser ce critère.

Toutefois, la CFDT s'inquiète également des conséquences sur la pérennité de portefeuilles qui passeraient sous le seuil critique en nombre de clients. Il n'est pas rare de voir 2 portefeuilles fusionner dans une agence lors de démissions ou de mutations de collègues si le portefeuille n'est plus dans la cible.

La CFDT restera vigilante quant aux possibles répercussions de cette vague de fermetures.

## BILAN social

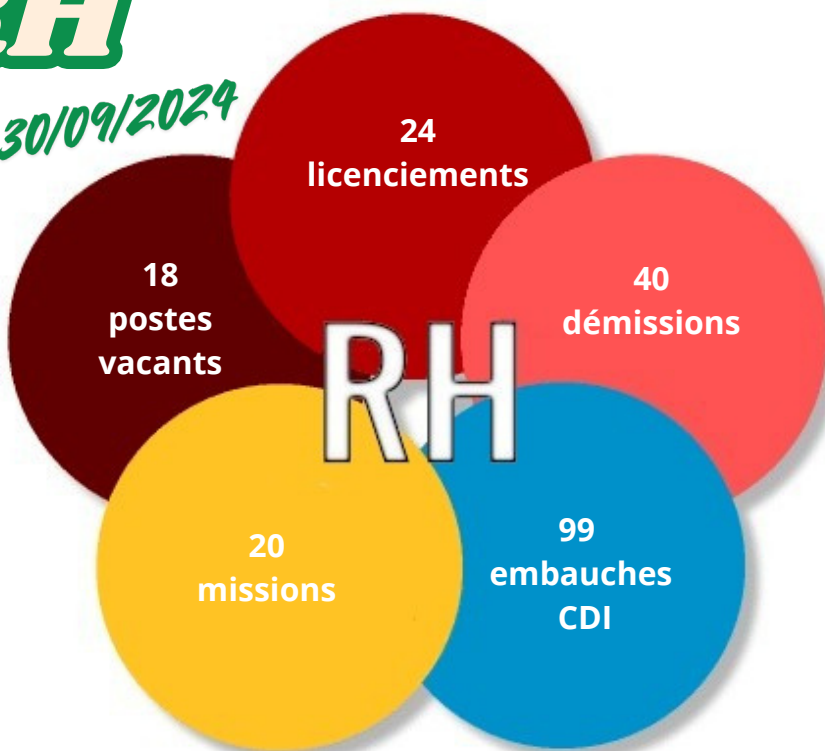
## POINT RH

au 30/09/2024

Au 30 septembre 2024, nous étions **1933 CLP** sur le périmètre Méditerranée (versus 1969 il y a un an).

Les **postes vacants** correspondent à ceux dont les salariés ont quitté l'entreprise et n'ont pas été remplacés. Car si l'on prend les absences "temporaires" (maternités, maladies, missions, ...) le nombre de postes inoccupés est bien plus important. Ces postes sont compliqués, d'un point de vue RH, à couvrir, entraînant bien trop souvent une surcharge de travail pour les collègues des agences concernées. C'est pourquoi la **CFDT** a toujours déploré la suppression des équipes volantes qui permettaient de couvrir ces postes temporairement...

Les **licenciements** progressent aussi malheureusement. La plupart du temps pour fautes graves liées à la conformité.



La CFDT n'a cessé de sensibiliser les collègues sur l'importance du respect des procédures et des délégations octroyées. La non atteinte des objectifs commerciaux n'étant pas un motif de licenciement.

# EER: rétro-pédalage pour les délégations ?

Non, répond la Direction !



L'auto-validation des conseillers n'est absolument pas remise en cause. LCL n'est pas dans les clous en matière de conformité pour les EER, avec un taux de conformité de 95. Pour corriger cela, le message de la Direction est de sensibiliser les équipes sur cette obligation et d'avoir une vigilance sur les EER. Chaque DR s'organise à sa façon pour améliorer le taux de conformité avec un contrôle des ouvertures de comptes si nécessaire.

Lorsqu'un Directeur d'Agence juge que le Conseiller est à même de pouvoir s'auto valider, il le libère de cette contrainte. Il semble toutefois que cette notion soit totalement ignorée et qu'un contrôle systématique de toutes les entrées en relation soit demandé.

**La CFDT rappelle à la Direction qu'une des premières insatisfactions des salariés LCL, au-delà des conditions de travail dégradées, c'est le manque d'autonomie. Elle l'a alerté également sur la surcharge de travail que cela peut générer pour un manager. Elle a enjoint la Direction de refaire passer un message auprès des DR, en ce sens.**



## Fermetures d'agences : Et ça continue encore et encore ...

Pour rappel, le projet LCL Nouvelle Génération avait généré des fermetures (appelées "regroupements") d'agences par la Direction. Dans le cadre de ce projet, la **CFDT** avait obtenu pour les salariés, le **maintien de la RVP durant 24 mois** afin qu'ils ne soient pas pénalisés financièrement.

La Direction avait en toute transparence confirmé qu'elle n'excluait pas la possibilité de "**regrouper**" d'autres agences. C'est aujourd'hui le cas pour l'agence des Minimes à Marseille qui fermera ses portes prochainement.

La **CFDT** a demandé à la direction de tenir l'engagement du maintien de la RVP pour les salariés de ces agences comme cela l'a été dans le cadre du projet LCL Nouvelle Génération. Une demande qui a été confirmée en séance par notre DDR.

**Si vous êtes concernés, contactez un élu CFDT.**

## 2024, ON CONTINUE DANS LE RESPECT DES TRADITIONS

La Direction nous a confirmé le maintien de la traditionnelle heure de sortie anticipée pour le 24 Décembre et le 31 Décembre.

## Vos élus CSE :

**CFDT** : Ludovic MARTIN (06 45 50 43 73) / Quentin FAVRE (06 78 46 30 79) /  
Frédéric FIOL (06 16 96 24 64) / Estelle PARMENTELAT (06 29 46 32 12) /  
Franck LEREBOURG (06 64 32 32 97) / Christelle FAMILIAR (06 03 15 78 66)  
Représentante Syndicale : Angélique BLANCHE (06 31 07 54 30)

**Cfdt:**

